

elles tiennent à leur autonomie. Nous avons vu l'Alberta se soulever contre l'intervention du gouvernement fédéral dans le domaine de l'assurance médicale. La Colombie-Britannique a fait la même chose. La province de Québec s'oppose également à ce que le gouvernement fédéral s'immisce dans le domaine de la santé.

M. Haidasz: Pourquoi?

M. Caouette: La province d'Ontario aussi, parce que nous voulons justement garder nos libertés et que nous voulons justement respecter l'autonomie de chacune des provinces du Canada.

Monsieur l'Orateur, avant que le gouvernement fédéral présente son bill tendant à aider les provinces ou à leur suggérer d'établir un régime d'assurance médicale, certaines provinces avaient déjà institué des programmes d'assurance médicale dans leurs limites respectives. Au fait, dans *La Presse* du 22 janvier 1965, nous pouvions lire ceci:

Projet d'assurance-santé en Colombie-Britannique. Le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique a révélé hier les grandes lignes d'un projet d'assurance-santé au bénéfice des gens à revenu modeste et dont le fonctionnement sera assumé par les compagnies privées d'assurance.

Cette annonce constitue l'aspect le plus important du discours du Trône lu par le lieutenant-gouverneur, M. George Pearkes, à l'ouverture de la 2^e session de la 27^e législature de cette province.

Il y aura bientôt deux ans.

Le projet implique un examen volontaire du niveau des revenus personnels;

Un examen volontaire, non pas obligatoire, alors que le régime fédéral sera obligatoire.

Le projet implique un examen volontaire du niveau des revenus personnels et viserait à venir en aide à ceux qui, tout en n'émargeant pas à l'assistance sociale, ont des revenus trop peu élevés pour acquitter le coût entier de l'assurance médicale.

Il est bien entendu que le leader provincial du NPD dans cette province s'est opposé à ce projet de loi en disant que c'était une capitulation devant les médecins, et que ce programme pourrait être une capitulation devant les compagnies d'assurance privées.

Monsieur l'Orateur, le NPD en Saskatchewan a-t-il tellement bien réussi avec son programme d'assurance médicale? Lorsque les médecins n'ont pas voulu collaborer et coopérer avec le gouvernement, celui-ci n'a-t-il pas été obligé de respecter la liberté du médecin, et n'a-t-il pas été obligé de tenir compte du fait qu'une personne humaine c'est plus important qu'un programme gouvernemental, quel qu'il soit, médical ou autre, et le gouvernement n'a-t-il pas été obligé de revenir en arrière et de reconsidérer sa législation à ce moment-là?

[M. Caouette.]

En Colombie-Britannique, comme en Alberta, on n'a pas eu à le faire. Pourquoi? Justement, parce qu'on a respecté la liberté individuelle, la liberté de chacun, la liberté du médecin, du patient, de l'individu, de la personne humaine, et c'est ce à quoi se vouent les tenants du Crédit social dans tout le Canada.

Monsieur l'Orateur, personne au Canada n'est plus désireux que nous, du Ralliement créditiste, de voir tous les Canadiens bénéficier des services médicaux quand ils en ont besoin. Il est inadmissible qu'en 1966, au moment où je vous parle, monsieur l'Orateur, que chaque Canadien n'ait pas cette sécurité de recevoir des soins médicaux lorsqu'il est malade, lorsqu'il est à l'hôpital, ou lorsqu'il a besoin du médecin. Il est inacceptable et inadmissible qu'il en soit ainsi dans un pays riche comme le Canada. Personne ne doute des possibilités physiques du pays, mais tout le monde par exemple craint et redoute les possibilités financières justement parce qu'on s'attaque à des choses auxquelles nous ne devrions pas nous attaquer alors qu'on ignore ceux qui exploitent le Canada, les financiers.

Si, au lieu de nous dire que le plan d'assurance médicale ne sera en vigueur qu'en 1968, le ministre nous avait dit: nous allons cesser de payer des intérêts sur la dette nationale pour combattre l'inflation. Et, le ministre aurait pu suggérer que les provinces se préoccupent du programme d'assurance et consentent à leur fournir les sommes d'argent nécessaires pour en défrayer le coût, mais non pas un programme avec un carcan, qui avilit, qui atteint la liberté de l'individu, qui oblige un patient à choisir ou à prendre obligatoirement le médecin du gouvernement, comme ce sera le cas et comme c'est le cas dans certains pays socialistes.

Je comprends, monsieur l'Orateur, qu'on donne les soins médicaux dans les pays socialistes et communistes, mais non pas par des médecins choisis par l'individu, non, mais choisis et payés par le gouvernement. C'est à cela que nous aboutirons avec un projet de loi semblable.

Qu'est-ce que nous, les créditistes, réclamons depuis que nous sommes ici à la Chambre? Depuis 1962, nous parlons d'un dividende-santé pour tous et chacun des citoyens canadiens; nous suggérons au gouvernement de garantir le paiement de la prime annuelle d'une police d'assurance-groupe pour une personne mariée, et pour le célibataire qui est à sa charge et qui doit lui-même gagner sa vie?

• (5.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, en vertu d'un programme d'assurance-groupe ou d'un dividen-